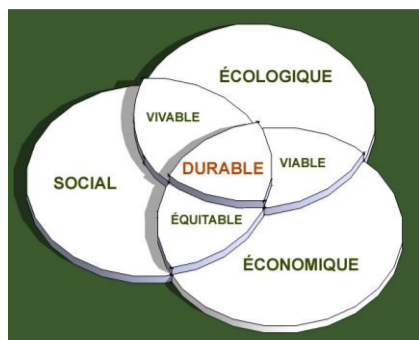


POURQUOI écoCONSTRUIRE ?

Pour s'inscrire dans la démarche de la Loi sur le **développement durable au Québec**



Le développement durable s'appuie sur une **vision à long terme** qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Il nous faut donc répondre **aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures** à répondre aux leurs.

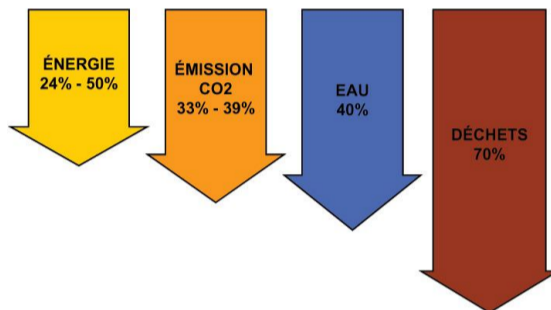
- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable

Pour réduire...

- notre consommation d'énergie, de ressources naturelles et d'eau potable,
- nos émissions de gaz à effet de serre,
- notre production de déchets de construction et
- le coût global du bâtiment (conception-construction-maintenance).

Pour **vivre** dans des environnements bâtis

sains, confortables et durables

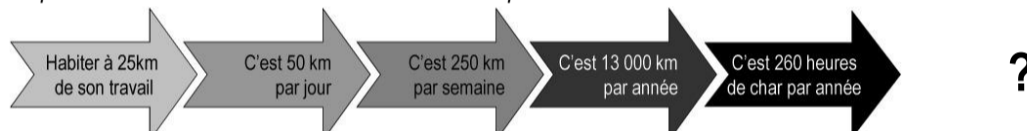


COMMENT écoCONSTRUIRE ?

Par une **conception intelligente**

En prenant compte des impacts socioéconomiques et environnementaux de tous les choix de design.

Voici quelques questionnements utiles avant d'amorcer la conception ou même l'achat d'une nouvelle maison.



Le choix de **l'emplacement** permet-il...

- le covoiturage,
- le transport à vélo ou à pied pour le travail ou pour l'école,
- l'accès aux services de base (épicerie, pharmacie, parc, poste, etc.)
- l'accès à un terrain en zone agricole ou à un espace naturel remarquable ?

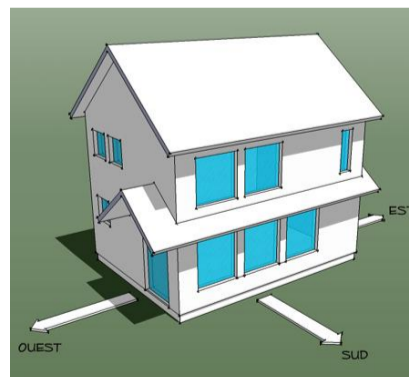


La **taille de l'habitation** est-elle raisonnable ?

- La moyenne est de 700 pi² / personne pour une maison pour 3 personnes (ref: LEED Habitation)
- Moyenne canadienne = 2200 pi²
- Maison écocompacte = moins de 1500 pi²
- Habitation démesurée = plus de 3000 pi²

L'**orientation** de l'habitation permet-elle...

- une conception solaire passive par un pourcentage de 60 % de fenestration orientée directement au sud
- un ombrage optimal, soit par la végétation ou les débords de toiture, évitant la surchauffe en été et le chauffage passif en hiver
- l'alignement longitudinal selon l'axe Est-Ouest
- une toiture en pente prête à recevoir des panneaux solaires ou photovoltaïques bien orientés
- une fenestration optimale, pour un éclairage naturel diminuant les besoins d'éclairage artificiel et
- l'utilisation de matériaux à forte inertie thermique au plancher ou mural pour capter la chaleur solaire durant le jour afin de la diffuser le soir et la nuit (pierre naturelle, béton, brique, etc.) ?



Connaissez-vous l'écoRÉNOVATION ?

Eh oui ! Tous les principes de l'écoconstruction s'appliquent également à la rénovation.

Le choix de rénover s'avère d'ailleurs beaucoup plus écologique que celui de construire. L'impact environnemental en est réduit considérablement puisqu'une parcelle de terre est sauvegardée et que l'espace présent est optimisé. **Alors bonne rénovation et soyez créatif !**